Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

EXTRAIT N°33/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Ville de SAINT-JOSEPH

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE A LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins de la Caisse des Ecoles

Considérant que l'équilibre du budget de la caisse des Ecoles nécessite une subvention pour l'année 2023 s'élevant à **3 954 000€.**

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 954 000€** (trois million neuf cent cinquante-quatre mille euros) à la Caisse des Ecoles.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 657361 » Subvention de fonctionnement de la caisse des Ecoles – du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023